

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 18 avril 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2016.
2. Procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-142.
3. Grille de critères d'évaluation et de pondération des offres pour services professionnels en ingénierie.
4. Octroi du contrat ING 2016-05 -Travaux - voies cyclables et travaux de voirie.
 - 4.1 Prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière - Travaux.
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2016-158

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉE PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 18 avril 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 4.1: Prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière - Travaux

2016-159

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-142 - DÉPÔT

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-142, intitulé: " Plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-06 " effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction à la résolution numéro 2016-142 émis par la greffière en date du 7 avril 2016 concernant le titre de ladite résolution.

2016-160

GRILLE DE CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres pour services professionnels en ingénierie, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-161

OCTROI DU CONTRAT ING 2016-05 -TRAVAUX - VOIES CYCLABLES ET TRAVAUX DE VOIRIE - CONSTRUCTION BAU-VAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction Bau-Val inc., au montant de 3 117 691,23 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection de voirie et d'élargissement de chaussée du chemin de la Montagne, le réaménagement d'accès cyclables et piétons sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (sous le viaduc du CN) ainsi que des travaux de construction d'un trottoir rue De Rouville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 15 avril 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 16035, au montant total de 3 117 691,23 \$, incluant les taxes, soit payable à même le règlement numéro 1179-1 (poste budgétaire 58-218-11-793), pour un montant de 3 010 539,42 \$, incluant les taxes, et à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), pour un montant de 107 151,81 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-162

PROLONGEMENT DE LA RUE LORETTE-BOURBONNIÈRE - TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2015-220 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2015 par laquelle le conseil acceptait la soumission de la compagnie Excavation Civilpro inc., au montant de 97 036,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat ING 2015-10 pour la réalisation de travaux d'égouts, d'aqueduc, de structure de rue et de voirie (bordures et pavage) relatifs au prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière, sous réserve des conditions décrites à ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux doivent être réalisés sur les lots 5 306 045 et 5 306 046 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-137 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016 par laquelle le conseil autorisait l'acquisition des lots 5 036 045 et 5 306 046 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conditions prévues au 3^e alinéa de la résolution 2015-220 ont été réalisées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil décrète la réalisation de travaux d'égouts, d'aqueduc, de structure de rue et de voirie (bordures et pavage) relatifs au prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière.

Que la réalisation des travaux est conditionnelle à la signature de l'acte par laquelle la Ville devient propriétaire des lots 5 306 045 et 5 306 046 au cadastre du Québec.

Que la réalisation des travaux d'égouts, d'aqueduc, de structure de rue et de voirie décrite au bon de commande SJ 16009, au montant de 97 036,26 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-834-41-418 et qu'il y a les crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2016-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**